COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 10 juin 2010
cdpc plenary/docs 2010/cdpc (2010) 12 - f

CDPC (2010) 12

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

LISTE DE DÉCISIONS DE LA 59e SESSION PLÉNIÈRE

(34e réunion en tant que comité directeur)

(Strasbourg, 7-10 juin 2010)

Site web du CDPC : www.coe.int/cdpc
Adresse électronique : dgi.cdpc@coe.int

T A B L E D E S M A T I È R E S

POINTS SOUMIS AU COMITE DES MINISTRES POUR DECISION 4

POINTS SOUMIS AU COMITE DES MINISTRES POUR INFORMATION 4

Les abréviations suivantes sont utilisées pour désigner les Comités

CAHVIO	Comité ad hoc pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
CCJE	Conseil consultatif de juges européens
CCPE	Conseil consultatif de procureurs européens
CDAP	Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire
CDPC	Comité européen pour les problèmes criminels
CJ–S–CH	Groupe de spécialistes sur une justice adaptée aux enfants
PC–CP	Conseil de coopération pénologique
PC–OC	Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes dans le domaine pénal
PC–PM	Conseil pour les questions de police
T-CY	Comité de la convention cybercriminalité

Le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) s'est réuni à Strasbourg du 7 au 10 juin 2010. La liste des participants et l'ordre du jour font l'objet des annexes I et II respectivement.

POINTS SOUMIS AU COMITE DES MINISTRES POUR DECISION

1. Le CDPC a invité le Comité des Ministres :

   a. à examiner et adopter le mandat révisé du CDPC (voir Addendum I) ;

   b. à charger le CDPC de donner des conseils au Comité des Ministres sur les critères et la procédure à suivre concernant l'adhésion d'Etats non membres aux Conventions du Conseil de l'Europe dans le domaine du droit pénal afin de concourir à l'extension de ces conventions au-delà de l'Europe ;

   c. à examiner et adopter le mandat révisé du PC–CP (voir Addendum II) ;

   d. à examiner et adopter le mandat révisé du PC–OC (voir Addendum III) ;

   e. à examiner l'avis du CDPC sur « les recommandations qui figurent dans l'étude conjointe du Conseil de l'Europe et des Nations Unies sur le trafic d'organes, de tissus et de cellules (OTC) et la traite des êtres humains aux fins de prélèvement d'organes » (voir addendum IV) ;

   f. à examiner l'avis du CDPC sur la Recommandation 1905 (2010) de l'APCE sur « les enfants témoins de violence domestique » (voir Addendum V).

POINTS SOUMIS AU COMITE DES MINISTRES POUR INFORMATION

2. Le CDPC a invité le Comité des Ministres à noter que :

   a. le CDPC a pris note des informations fournies par M. Jan Kleijssen, Directeur des activités normatives, sur l'évolution récente des politiques et des activités du Conseil de l'Europe en rapport avec le domaine de compétence du CDPC. Le Comité a réaffirmé l'importance de ses fonctions de pilotage en tant qu'organe de coordination dans le domaine du droit pénal et de la politique en la matière (voir point 1 de l'ordre du jour) ;

   b. le CDPC a examiné le document de cadrage sur « la détermination de la peine, la gestion et le traitement des délinquants « dangereux » et pris note de l'envoi prévu début octobre d'un projet de rapport à toutes les délégations du CDPC pour d'éventuelles observations afin que le rapport final sur les délinquants dangereux et la détention préventive de sûreté soit disponible fin 2010. Le Comité a décidé de charger son Bureau de préparer une décision contenant des recommandations sur les suites à donner à ce rapport et concernant en particulier la possibilité de mettre en place en 2011 un Comité ad hoc d'experts, subordonné au CDPC (voir point 3b de l'ordre du jour et l'Annexe III au présent rapport) ;

   c. le CDPC a demandé au PC–CP, vu notamment l'ordre du jour de la prochaine 30ème Conférence des ministres européens de la justice, de ne pas commencer pour l'instant la révision de la Recommandation (2006) 2 du Comité des Ministres sur les Règles pénitentiaires européennes, telle que prévue par la Règle 108 (voir point 3a de l'ordre du jour) ;

   d. considérant l'importance croissante des questions ayant trait aux prisons, le CDPC a décidé d'inclure dans le mandat révisé du PC-CP la tenue une fois par an d'une réunion élargie du PC-CP (voir point 3 de l'ordre du jour et l'Annexe IV au présent rapport) ;

e. le CDPC a chargé le PC–OC de réfléchir de manière plus approfondie sur les moyens qui pourraient permettre aux praticiens des Etats membres qui ne sont pas membres du PC–OC de lui soumettre par des voies appropriées, les difficultés et les questions concrètes concernant la mise en œuvre des conventions pertinentes et de recevoir des informations du PC–OC (voir point 4 de l'ordre du jour) ;

f. compte tenu des observations formulées par les délégations durant sa plénière, le CDPC a chargé son Bureau d'examiner des projets de texte préparés par le PC-OC portant modification de la Convention européenne d'extradition et de fournir, le cas échéant, des informations en ou des instructions pour la prochaine réunion plénière du PC–OC en novembre 2010 (voir point 4a de l'ordre du jour) ;

g. concernant les discussions tenues au sein du PC–OC sur les différentes options pour consolider la Convention européenne d'extradition et ses protocoles additionnels, le CDPC a chargé le PC–OC de continuer ses délibérations sur la question, notamment en évaluant les intentions des Etats membres concernant la ratification des protocoles existants et d'un futur instrument portant modification de la Convention et d'en faire rapport au Bureau du CDPC ultérieurement (voir 4b de l'ordre du jour) ;

h. le CDPC a examiné le document sur les modèles de dispositions type, a chargé le Secrétariat de le modifier sur la base de ses délibérations et de soumettre la version révisée au Bureau en vue de l'approbation éventuelle du Comité par procédure écrite (voir point 6 de l'ordre du jour et l'Annexe V au présent rapport) ;

i. concernant les suites à donner au thème de la preuve scientifique en matière pénale, le CDPC a chargé son Bureau de préparer un projet de mandat pour un comité ad hoc d'experts ayant pour tâche d'examiner les questions d'intérêt commun et les éventuelles suites à donner à cet égard (voir point 7 de l'ordre du jour et l'Annexe VI au présent rapport) ;

j. le CDPC a examiné le rapport sur le statut et les droits des victimes et, à la lumière de ses discussions, chargé M. Brano Bohacik de le modifier. En outre, il a chargé le Secrétariat de préparer un recueil des dispositions type sur les droits des victimes dans les instruments existants du Conseil de l'Europe. Il a demandé enfin au Secrétariat de transmettre le rapport modifié au PC-OC afin d'examiner la question des droits des victimes dans le cadre de la coopération internationale (voir point 8 de l'ordre du jour et l'Annexe VII au présent rapport) ;

k. le CDPC a tenu un échange de vues sur les activités futures qui pourraient être lancées dans le domaine de la police et a demandé au Secrétariat de préparer un projet de mandat pour un éventuel groupe ad hoc d'experts qui serait chargé d'examiner les questions pertinentes concernant le Code européen d'éthique de la police et la détention en garde à vue et de le soumettre au Bureau du CDPC (voir point 9 de l'ordre du jour) ;

l. le CDPC a examiné, révisé et approuvé les éléments d'un projet de résolution sur les prisons dans l'Europe d'aujourd'hui à adopter lors de la 30ème Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice (Istanbul, novembre 2010) (voir point 10 de l'ordre du jour et l'Annexe VIII au présent rapport) ;

m. les délégations du CDPC ont présenté oralement - lors d'un « tour de table » - l'état d'avancement de la procédure interne de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201). La majorité d'entre elles ont expliqué que les procédures internes sont en cours (voir point 11 de l'ordre du jour) ;

n. le CDPC a pris acte de la proposition de MONEYVAL de devenir un mécanisme de suivi indépendant rendant compte directement au Comité des Ministres et a exprimé son accord (voir point 13 de l'ordre du jour) ;

o. le CDPC a tenu un échange de vues avec M. Orlando Alfonso, Président du CCJE, et M. Olivier de Baynast, Président du CCPE, sur les moyens possibles à l'avenir de renforcer la coopération entre le CDPC et les deux conseils consultatifs (voir point 15 de l'ordre du jour).

3. Le CDPC a pris note :

a. des informations fournies par le président du PC–CP concernant ses activités et priorités présentes et futures et en particulier les travaux engagés sur un projet de recommandation sur les détenus étrangers conformément à son mandat ad hoc, tel qu'adopté par les Délégués des Ministres le 21 avril 2010 et sur un projet de code européen d'éthique du personnel pénitentiaire (voir points 3 et 3a de l'ordre du jour) ;

b. de la présentation des enquêtes SPACE I et SPACE II par M. Marcello Aebi et des informations selon lesquelles l'utilisation de SPACE dans la recherche pénologique et la politique pénale en Europe pourrait être améliorée à l'avenir, si des fonds suffisants étaient collectés, notamment par la mise en place d'une plateforme web pour assurer notamment la promotion, la diffusion, et l'analyse thématique de telles données (voir point 3c de l'ordre du jour) ;

c. des informations fournies par M. Eric Verbert, Président du PC-OC, notamment sur les activités en cours effectuées par le PC-OC et sur d'éventuelles priorités futures pour ce comité (voir point 4 de l'ordre du jour) ;

d. de la présentation de M. Joël Sollier, Directeur des affaires juridiques à Interpol. Le CDPC a tenu un échange de vues avec M. Sollier sur des sujets d'intérêt commun (voir point 4 de l'ordre du jour) ;

e. du rapport sur la mise en en œuvre de la première phase du projet relatif aux « Outils pratiques et efficaces pour faciliter la coopération judiciaire en matière pénale » qui est entièrement financé par des contributions volontaires et de la nécessité pour les délégations d'informer leurs capitales que la mise en œuvre des prochaines phases du projet dépend de nouvelles contributions volontaires (voir point 4d de l'ordre du jour et l'Annexe IX au présent rapport) ;

f. de la présentation par Christophe Champod et Joëlle Vuille (Ecole des sciences criminelles, Faculté de droit et des sciences criminelles, Université de Lausanne) du rapport intitulé « Preuve scientifique en Europe » (point 7 de l'ordre du jour) ;

g. des informations fournies par le Secrétariat sur l'avancée des travaux du CAHVIO relatifs à l'élaboration d'une future convention du Conseil de l'Europe pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (voir point 12 de l'ordre du jour) ;

h. du projet de lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants, qui a été élaboré lors de la dernière réunion du CJ-S-CH du 25 au 28 mai 2010 (voir point 14 de l'ordre du jour) ;

i. des informations fournies par le Secrétariat sur les questions ayant trait à la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité et au projet de Convention « Médicrime » (voir point 17 de l'ordre du jour).

4. Le CDPC a élu M. Jesper Hjortenberg (Danemark) comme membre du Bureau du CDPC.

5. Le CDPC a élu Peter Lindstrom (Suède) comme membre du PC-CP.

6. Le CDPC a décidé de tenir sa prochaine réunion en juin 2011.

7. Le CDPC a invité le Comité des Ministres à prendre note du présent rapport dans son ensemble.